

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1875.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. LEFEBVRE.

Demande du sieur Pierre-Hubert BROUWERS.

MESSIEURS,

Le sieur Brouwers, né le 19 mars 1839, à Gronsfeld, duché de Limbourg, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est venu résider en Belgique en 1859. Il s'est marié dans ce pays et habite une ferme qu'il exploite à Cerexhe-Heuseux, province de Liège. Il appartient à une famille honorable de cultivateurs; sa conduite, sa moralité, sa solvabilité ne laissent rien à désirer.

Toutes les autorités sont favorables à sa demande.

Aux termes de la loi du 30 décembre 1853, sa qualité de Limbourgeois le dispense du payement du droit d'enregistrement.

La commission des naturalisations a l'honneur de proposer à la Chambre d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.
